

**L'Etat porte une responsabilité dans la mise en œuvre de cette réforme, les Maires peuvent avec l'appui de tous agir sur l'application de celle-ci pour en atténuer les défauts !**

Le ministre avait l'occasion par cette réforme d'ouvrir aussi le chantier du métier de professeur des écoles, mieux prendre en compte les missions des enseignants du premier degré qui ont beaucoup évolué. Ils s'occupent de plus en plus d'enfants en situation de handicap, ont de plus en plus de temps de régulation et de concertation. Ces temps-là ne sont pas reconnus. Le Ministre aurait pu reconnaître ce travail et s'atteler à la situation salariale. La priorité au primaire, c'est aussi cela.



### **Réduire les coûts en réduisant les encadrements d'activités**

L'état veut aussi économiser sur l'encadrement quantitatif des enfants de moins de 6 ans qui passent à 14 enfants pour 1 animateur au lieu de 10 actuellement, et à 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans au lieu de 14 actuellement. Le conseil d'Etat vient de contester ce projet, qui fait aussi l'objet d'âpres discussions avec la Caisse d'Allocation Familiale, l'Etat cherchant des ressources pour financer une partie de sa réforme scolaire. Nous y voyons une nouvelle dégradation de l'encadrement des enfants en qualité et sécurité, toujours pour réduire le coût.

**Nous voyons bien, qu'une réflexion et un débat approfondis pour une mise en place à la rentrée 2014 était bien préférable à la précipitation arbitraire du Maire d'imposer celle-ci au 1er septembre 2013**

Sans doute l'objectif principal du Maire est de profiter de la carotte financière de l'état qui attribue 50€ par enfant aux communes qui s'engagent dès le 1er septembre 2013, sans d'ailleurs s'engager sur 2014.



**L'éducation et l'avenir de nos enfants vaut mieux qu'un simple raisonnement mercantile.**



**S'il y a une telle résistance, c'est que la réforme est mauvaise et pleine de dangers**

Alors que le conseil supérieur de l'éducation qui regroupe des représentants syndicaux et des parents d'élèves ont rejeté ce décret sur les rythmes scolaires, le Ministre et certaines communes ont choisi de faire passer cette réforme en force. S'il y a une telle résistance, c'est que la réforme est mauvaise et pleine de dangers. Elle ouvre la voie à une école à la carte et à une territorialisation de l'éducation. En rejetant dans le temps périscolaire des activités et des apprentissages, l'école publique sera dépendante de la volonté et des moyens des collectivités locales.

***C'est clairement une remise en cause du caractère national de l'école, le principe de gratuité et donc le caractère obligatoire de l'école qui en découle.***

**Les Conseillers Municipaux: Gérard Letailleur, Evelyne Leray, Christian Fillatre**